

17 MAI 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 17 mai 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Le siège de conseiller du district numéro 1 est vacant.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-05-263 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mai 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2010-05-264 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

17 MAI 2010

2010-05-265	3.1	Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mai 2010
N.M	3.2	Dépôt du rapport financier 2009
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
2010-05-266	4.1	Réservation d'une table au nom de la Ville de Bromont pour le Grand Bal du centenaire de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
	5.	AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT
2010-05-267	5.1	Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 923–2006, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions et d'ajouter de nouvelles dispositions
2010-01-268	5.2	Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 970-2010 afin d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 6, lequel traite de l'affectation de subvention au service de la dette
	6.	RÈGLEMENTS
	7.	AFFAIRES COURANTES
	7.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	7.2	TRAVAUX PUBLICS
2010-05-269	7.2.1	Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (Chlorure de Calcium)
		URBANISME
	7.3	
2010-05-270	7.3.1	Demande de dérogation mineure relative à la réduction d'une marge latérale de trois (3) à deux (2) mètres pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante au 77 de la rue Pontiac
	7.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME
2010-05-271	7.4.1	Permission pour l'utilisation gratuite des voies publiques et participation de la Ville à la Fête de l'amour
2010-05-272	7.4.2	Adjudication du contrat pour la fourniture d'un module multisports au parc Grégoire
2010-05-273	7.4.3	Autorisation pour la participation de Madame Catherine Lamontagne au 22ième colloque Carrefour action municipale et famille
	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE

17 MAI 2010

	7.6	GREFFE
2010-05-274	7.6.1	Adoption de la grille d'évaluation et nomination du comité de sélection pour l'appel d'offres numéro 014-TP-I-10 intitulé « Service professionnel pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau »
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-05-275	7.7.1	Autorisation de signature du protocole d'entente P2010-CDP2-10 entre la Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc. relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins
N.M.	7.7.2	Autorisation de signature du protocole d'entente P2010-BA2-11 entre la Ville de Bromont et Les Boisés Adams inc. relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Les Boisés Adams
2010-05-276	7.7.3	Autorisation d'agir auprès de la Fédération canadienne des municipalités relativement à la réalisation d'un plan de développement durable
2010-05-277	7.7.4	Adoption de la « Politique relative au programme de subvention pour la renaturalisation des rives sur le territoire de la Ville de Bromont »
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	7.9	RESSOURCE HUMAINES
N.M.	7.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2010-05-278	7.9.2	Permanence de madame Sylvie Lapré au poste de secrétaire du Service de police
	8.	<u>DIVERS</u>
2010-05-279	8.1	Amendement à la résolution numéro 2010-05-220 intitulée «Participation des membres du conseil et/ou leurs représentants à certains tournois de golf au profit d'organisme à but non lucratif»
2010-05-280	8.2	Cession d'une bande de terrain de trois (3) mètres de largeur du terrain du Centre culturel St-John, soit le lot 2 591 154, au cadastre du Québec, à madame Luce Deslauriers
2010-05-281	8.3	Autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme « Climat municipalités »
2010-05-282	8.4	Adjudication du contrat pour l'achat d'une génératrice électrogène

17 MAI 2010

de 100 kW

9. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 9.1 Dépôt de la demande de licence ou de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement au 812 de la rue Shefford et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur
- N.M. 9.2 Lettre et résolution du Conseil municipal de la Ville de Farnham relativement à son opposition à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales
- N.M. 9.3 Lettre de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec relativement au Fonds des services de police municipaux
- N.M. 9.4 Dépôt de la demande de licence ou de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement au 871 de la rue Shefford et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur

10. **VARIA**

N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2010-05-289 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2010-05-263

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2010 avec les modifications suivantes :

- De reporter le point 7.7.2 à une séance subséquente du Conseil ;
- D'ajouter le point 10.1 intitulé : « Nomination d'un vérificateur externe pour la vérification du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice 2010 » ;

17 MAI 2010

- D'ajouter le point 10.2 intitulé : « Appropriation d'un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) à même le fonds des parcs » ;
- D'ajouter le point 10.3 intitulé : « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation du « Noyau Villageois, secteur Adamsville » » ;
- D'ajouter le point 10.4 intitulé : « Achats de deux billets pour la soirée-bénéfice « Les plaisirs du Palais » au profit de la Fondation de l'école de la Chantignole » ;
- D'ajouter le point 10.5 intitulé : « Participation de Madame Diane Perron au tournoi de golf de Infocrime Québec » ;
- D'ajouter le point 10.6 intitulé : « Félicitation à Monsieur Jean-Marc Poirier et à Ski Bromont.com ».

ADOPTÉE

2010-05-264

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MAI 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal du 3 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mai 2010 avec la modification suivante :

- De retirer le prénom « ANIE » se trouvant au premier paragraphe du préambule de la résolution numéro 2010-05-235.

ADOPTÉE

2010-05-265

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
11 MAI 2010**

17 MAI 2010

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations, à l'exception de la résolution numéro 2010-05-005, faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 11 mai 2010.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2009

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport financier 2009.

2010-05-266

RÉSERVATION D'UNE TABLE AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT POUR LE GRAND BAL DU CENTENAIRE DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

ATTENDU QUE l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins célèbre ses 100 ans de service à la population de Brome-Missisquoi et des environs ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une invitation, daté du mois de mars 2010, pour l'inviter au Grand Bal du centenaire de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, lequel aura lieu le 19 juin 2010 au Pavillon des sports Rolland-Désourdy de Cowansville;

ATTENDU QUE ce Grand Bal est organisé au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent participer audit événement en réservant une table au nom de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**

17 MAI 2010

**APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De réserver une table pour huit (8) au nom de la Ville de Bromont pour le Grand Bal du centenaire de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins afin de célébrer les 100 ans de services de l'hôpital à la population de Brome-Missisquoi et des environs.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires, soit HUIT CENTS DOLLARS (800 \$) pour la réservation d'une table pour huit (8) personnes ainsi que les frais de déplacement, et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-05-267

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER
CERTAINES DISPOSITIONS ET D'AJOUTER DE NOUVELLES
DISPOSITIONS**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 856-05-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions et d'ajouter de nouvelles dispositions» » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier certaines dispositions et d'ajouter de nouvelles dispositions relativement aux nuisances.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de son adoption.

ADOPTÉE

2010-05-268

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 970-2010 AFIN D'AJOUTER UN DEUXIÈME ALINÉA À
L'ARTICLE 6, LEQUEL TRAITE DE L'AFFECTION DE
SUBVENTION AU SERVICE DE LA DETTE**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le

17 MAI 2010

règlement numéro 970-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 970-2010 afin d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 6, lequel traite de l'affectation de subvention au service de la dette » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 6, lequel traite de l'affectation de subvention au service de la dette.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

2010-05-269

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
L'ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (
CHLORURE DE CALCIUM)**

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les citées et villes permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de calcium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDUE QUE la Ville de Bromont désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium dans les quantités nécessaires pour ces besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, pour les trois prochaines années, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de calcium nécessaire aux activités de la Ville.

17 MAI 2010

QUE si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec les quantités de chlorure de calcium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de calcium, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet trente (30) jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

QUE la Ville reconnaît que l'Union des Municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxe à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2010-05-270

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA
RÉDUCTION D'UNE MARGE LATÉRALE DE TROIS (3) À DEUX (2)
MÈTRES POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE EXISTANTE AU 77 DE LA RUE PONTIAC**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative la réduction d'une marge latérale, de trois (3) à deux (2) mètres, afin de permettre que l'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante au 77 de la rue Pontiac soit réalisé en continuité avec le mur latéral existant, a été présentée :

ATTENDU QUE cette demande permette également de rendre conforme l'implantation dérogatoire d'un bâtiment existant qui, au moment de sa construction était conforme à la réglementation en vigueur;

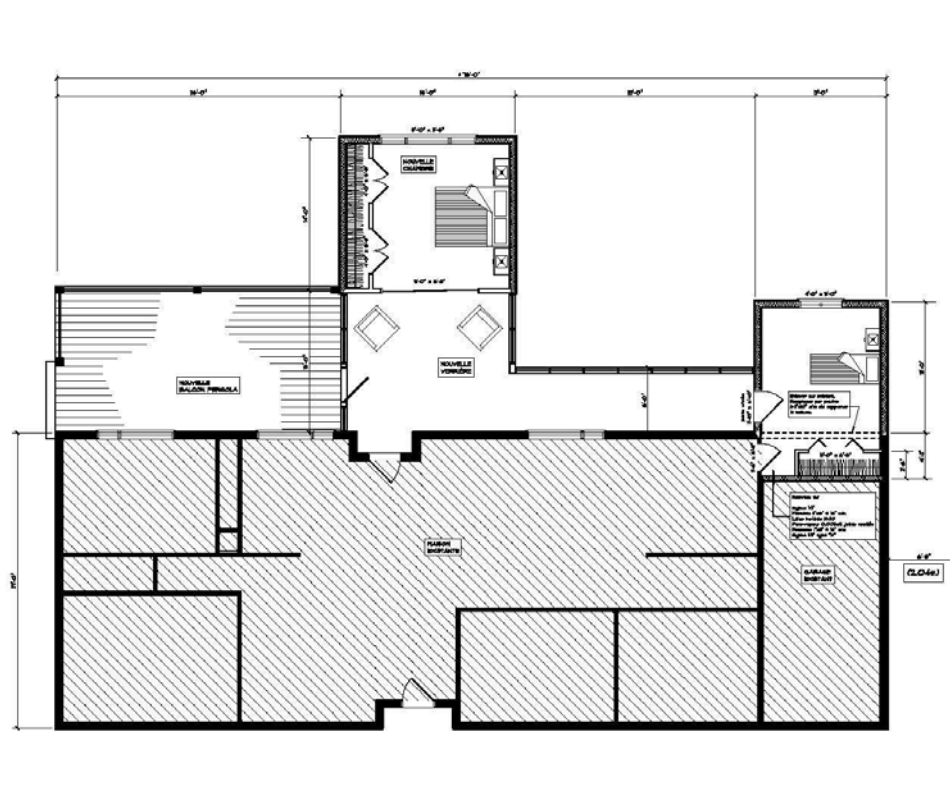
ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

17 MAI 2010

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la réduction, de trois (3) à deux (2) mètres, du minimum exigé pour l'une des marges latérales et à permettre l'agrandissement dans le prolongement d'un mur, pour une résidence unifamiliale existante au 77 de la rue Pontiac, comme montré aux dessins suivants :



ADOPTÉE

2010-05-271

**PERMISSION POUR L'UTILISATION GRATUITE DES VOIES
PUBLIQUES ET PARTICIPATION DE LA VILLE À LA FÊTE DE
L'AMOUR**

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-Xavier tient depuis 1997 la Fête de l'amour soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse;

ATTENDU QUE la paroisse a également besoin du soutien du Service de police pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, ainsi que du soutien du Service des travaux publics pour le nettoyage de la chaussée et

17 MAI 2010

l'installation des barricades et des pancartes de détours, et que les services concernés sont favorables à apporter leur soutien à cette fête;

ATTENDU QUE le comité organisateur a besoin d'un permis les autorisant à utiliser la rue Shefford de 9h30 à 10h30 le dimanche 13 juin prochain, de l'intersection du chemin des Carrières et du chemin Granby jusqu'à l'église Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE cette année, si les travaux routiers devaient se prolonger dans ce secteur, l'alternative serait de faire passer le défilé sur le chemin Compton afin de rejoindre l'église par le stationnement arrière;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder gratuitement un permis pour l'utilisation de la rue Shefford de 9h30 à 10h30 le dimanche 13 juin prochain, de l'intersection du chemin des Carrières et du chemin Granby jusqu'à l'église Saint-François-Xavier, et ce, pour la tenue du défilé de voitures tirées par des chevaux lors de la Fête de l'amour 2010.

D'offrir le soutien du Service de police et du Service des travaux publics pour assurer la circulation, le nettoyage de la chaussée et l'installation des équipements.

D'autoriser le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme à faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation relative à la fermeture temporaire de la rue Shefford pour réaliser ladite activité.

ADOPTÉE

2010-05-272

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN
MODULE MULTISPORTS AU PARC GRÉGOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a approuvé un projet de réfection et de revalorisation du parc Grégoire lors de son dernier budget;

ATTENDU QU'un comité de travail formé de plusieurs citoyens bénévoles a été mis en place par le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme pour préciser l'aménagement de ce parc, la ventilation des coûts et l'échéancier de réalisation du projet ;

17 MAI 2010

ATTENDU QU' à la suite des travaux du comité de travail, le projet de réfection et de revalorisation du parc Grégoire a fait l'objet d'une présentation devant les citoyens et que ceux-ci ont accueilli favorablement le projet;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'achat d'un module multisports au parc Grégoire;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des enveloppes le 11 mai 2010 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (EXCLUANT LES TAXES)
Les installations sportives Agora inc. (1236, Tellier, Laval (QC), H7C 2H2)	41 920 \$
Aluflex inc. (555, rue de l'Industrie, Beloeil (QC), J3G 4S5)	44 400 \$
Sportica inc. (926, rue Aubry, St-Jean-sur-Richelieu (QC), J3B 2H9)	46 050 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la fourniture du module multisports au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir **LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.** (1236, Tellier, Laval, QC, H7C 2H2), au montant de **QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT DOLLARS (41 920 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser madame Lyne Beaudry ou monsieur Alexandre Valade à signer tous les documents nécessaires avec ladite entreprise pour donner effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-05-273

17 MAI 2010

**AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION DE MADAME
CATHERINE LAMONTAGNE AU 22^{IÈME} COLLOQUE CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

ATTENDU la tenue du 22e colloque Carrefour action municipale et famille ayant lieu les 4 et 5 juin 2010 à Laval;

ATTENDU QUE Madame Catherine Lamontagne est membre du Comité consultatif de la famille de Bromont et que sa participation au colloque a été accueillie favorablement par les autres membres du comité lors de la rencontre du 20 avril 2010;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont que Madame Catherine Lamontagne participe audit colloque;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Catherine Lamontagne à participer au 22^e colloque Carrefour action municipale et famille ayant lieu les 4 et 5 juin 2010 à Laval.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de Madame Catherine Lamontagne audit colloque.

ADOPTÉE

2010-05-274

**ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET NOMINATION DU
COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 014-
TP-I-10 INTITULÉ « SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE
REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE
PAPINEAU »**

ATTENDU QUE le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau fait partie du programme triennal d'immobilisation, et ce, conformément à la résolution numéro 2009-12-590 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont va procéder à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour un contrat en services professionnels pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau, lequel porte le numéro 014-TP-I-10 et est intitulé « Service professionnel pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau »;

17 MAI 2010

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, adopter un système de pondération et d'évaluation de l'appel d'offres afin de procéder à son adjudication ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de grille d'évaluation soumise par le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, former un comité de sélection qui doit procéder à l'étude des soumissions selon le système de pondération et d'évaluation établi par le Conseil ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la grille d'évaluation soumise par le directeur des travaux publics pour procéder à l'évaluation des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 014-TP-I-10 intitulé « Service professionnel pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Papineau » ; ladite grille d'évaluation est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De nommer au comité de sélection les personnes suivantes :

- le directeur des travaux publics ;
- le directeur des finances et trésorier ;
- le directeur général.

De nommer le greffier adjoint à titre de secrétaire dudit comité de sélection.

ADOPTÉE

2010-05-275

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
P2010-CDP2-10 ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER
ROBERT DÉSORDY INC. RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX
POUR LE LOT 2 DE LA PHASE 2 DU PROJET IMMOBILIER CARRÉ
DES PINS**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation pour la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Robert Desourdy inc. de réaliser les

17 MAI 2010

travaux municipaux pour le lot 2 de la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2010-CDP2-10 entre la Ville de Bromont et Immobilier Robert Desourdy inc. relatif aux travaux municipaux pour la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer le protocole d'entente P2010-CDP-10 pour et au nom de la Ville avec Immobilier Robert Desourdy inc. relatif aux travaux municipaux pour le lot 2 de la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites conformément audit protocole.

ADOPTÉE

N.M.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
P2010-BA2-11 ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LES BOISÉS
ADAMS INC. RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA
PHASE 2 DU PROJET IMMOBILIER LES BOISÉS ADAMS**

Le point 7.7.2 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-05-276

**AUTORISATION D'AGIR AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT À LA
RÉALISATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est en attente d'une réponse de la Fédération canadienne des municipalités quant à l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un plan de développement durable;

ATTENDU QU'afin de recevoir cette subvention, la Ville de Bromont devra signer une convention avec la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser un représentant à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les demandes de contribution et les certificats

17 MAI 2010

prévus dans la convention, et à prendre, pour et au nom de la Ville de Bromont, toute autre mesure qui peut ou doit être prise, signée ou exécutée aux termes de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont une convention avec la Fédération canadienne des municipalités pour la réception d'une subvention pour la réalisation d'un plan de développement durable.

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, les demandes de contribution et les certificats prévus à ladite convention, et à prendre, pour et au nom de la Ville de Bromont, toute autre mesure qui peut ou doit être prise, signée ou exécutée aux termes de ladite convention.

ADOPTÉE

2010-05-277

**ADOPTION DE LA « POLITIQUE RELATIVE AU PROGRAMME DE
SUBVENTION POUR LA RENATURALISATION DES RIVES SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT »**

ATTENDU QUE les lacs et cours d'eau représentent des milieux naturels importants et fragiles à protéger;

ATTENDU QU'une rive artificielle ou dégradée affecte négativement les écosystèmes aquatiques entraînant par la suite d'autres conséquences sur le milieu;

ATTENDU QUE les apports en sédiments, contaminants et en nutriments, dont le phosphore et l'azote, constituent une des causes de dégradation de la qualité de l'eau et de prolifération des plantes aquatiques et des algues;

ATTENDU QUE les dispositions actuelles du règlement de zonage, en conformité avec la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables », assurent une protection adéquate aux rives des lacs et cours d'eau qui ont été préservés dans leur état naturel mais qu'il en est autrement des rives artificielles ou dégradées;

ATTENDU QUE la renaturalisation des rives avec les différentes strates de végétation constitue une des protections contre l'érosion des sols, un écran au

17 MAI 2010

réchauffement excessif de l'eau et une barrière contre les apports de sédiments, contaminants et de nutriments dans les lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des ses contribuables de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau en réduisant les apports en sédiments, contaminants et nutriments vers les plans d'eau;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'une approche volontaire permettra de sensibiliser les citoyens à la renaturation des rives artificielles ou dégradées et qu'un programme de subvention facilitera le financement des aménagements requis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la « Politique relative au programme de subvention pour la renaturation des rives sur le territoire de la Ville de Bromont » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la « Politique relative au programme de subvention pour la renaturation des rives sur le territoire de la Ville de Bromont » afin de sensibiliser les citoyens à la renaturation des rives artificielles ou dégradées et qu'un programme de subvention facilitera le financement des aménagements requis.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraire.

2010-05-278

PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LAPRÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE DU SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE madame Sylvie Lapré occupe le poste de secrétaire du service de police depuis le 9 novembre 2009 ;

17 MAI 2010

ATTENDU QUE, durant sa période d'essai de six (6) mois, madame Sylvie Lapré a démontré les capacités requises pour occuper ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville et que monsieur Jean Bourgeois, directeur du Service de police, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer madame Sylvie Lapré à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la permanence à madame Sylvie Lapré au poste de secrétaire du Service de police, classe 4, an 1, selon la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Bromont en vigueur et ce, à partir du 9 mai 2010.

ADOPTÉE

2010-05-279

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-04-220
INTITULÉE «PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET/OU
LEURS REPRÉSENTANTS À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF AU
PROFIT D'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2010-04-220 afin d'autoriser les membres dudit Conseil à participer aux tournois de golf énumérés à ladite résolution ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu de nouvelles invitations pour la participation des élus au tournoi de golf du maire de Cowansville et au tournoi de golf de la Ville de Bedford ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2010-04-220 intitulée «Participation des membres du conseil et/ou leurs représentants à certains tournois de golf au profit d'organisme à but non lucratif » afin d'ajouter à la liste des tournois les tournois suivants :

- Tournoi de golf du maire de Cowansville ; et
- Tournoi de golf de la Ville de Bedford.

17 MAI 2010

ADOPTÉE

2010-05-280

**CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN DE TROIS (3) MÈTRES DE
LARGEUR DU TERRAIN DU CENTRE CULTUREL ST-JOHN, SOIT
LE LOT 2 591 154 AU CADASTRE DU QUÉBEC, À MADAME LUCE
DESLAURIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire du lot 2 591 154, au cadastre du Québec, soit le lot où est situé le Centre culturel St-John ;

ATTENDU QUE madame Luce Deslauriers, propriétaire du lot 2 591 155, au cadastre du Québec, lequel est situé à l'ouest du lot propriété de la Ville précédemment mentionné, désire acquérir de la Ville une bande de terrain de trois (3) mètres de largeur de son lot 2 591 154, au cadastre du Québec, par toute la profondeur de l'immeuble, et ce, afin de clôturer la limite est de son lot ;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord à céder une bande de terrain de trois (3) mètres de largeur par toute la profondeur du lot 2 591 154, au cadastre du Québec, lequel est contigu au lot de madame Luce Deslauriers, et ce, à certaines conditions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De céder une bande de trois (3) mètres de largeur par toute la profondeur du lot 2 591 154, au cadastre du Québec, laquelle bande est située à l'ouest dudit lot et contiguë au lot 2 591 155, audit cadastre, à madame Luce Deslauriers, et ce, pour une somme de **UN (1) DOLLARS**, et ce, aux conditions suivantes :

- tous les frais inhérents à la cession seront à la charge de madame Luce Deslauriers, soit les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre et du notaire ;
- la clôture ne devra pas être un ouvrage mitoyen et devra être implantée par un arpenteur-géomètre ;
- le modèle de la clôture devra être approuvé par le directeur général de la Ville avant son installation.

Une copie conforme de la présente résolution devra être signée par madame Luce Deslauriers afin de démontrer son acception des conditions précédemment énumérées.

D'autoriser le directeur général, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'acte notarié relatif à ladite cession de lot.

17 MAI 2010

ADOPTÉE

2010-05-281

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉS »

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait une demande d'aide financière auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme du programme « Climat municipalités » volet 1, lequel consiste en l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction;

ATTENDU QUE le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a accepté la demande de subvention de la Ville, laquelle subvention s'élève à **CINQUANTE-DEUX MILLE CENT DOLLARS (52 100 \$)**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général et directeur du développement, Monsieur Jacques Des Ormeaux à signer la convention d'aide financière avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme « Climat municipalités » volet 1, lequel consiste en l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction; ladite convention d'aide financière est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-05-282

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE ÉLECTROGÈNE DE 100 KW

17 MAI 2010

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire munir l'Hôtel de Ville d'une génératrice pour assurer la continuité des services aux citoyens en cas de panne de courant ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire que ladite génératrice puisse être amovible afin de l'utiliser lors de divers événements ;

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'achat soit d'une génératrice électrogène de 100 kW avec remorque ou d'une génératrice électrogène de 100 kW sans remorque ;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 7 mai 2010:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (EXCLUANT LES TAXES)	
	SANS REMORQUE	AVEC REMORQUE
Génératrice Drummond (4828, Route 139, St-Nicéphore (Québec))	29 825 \$	35 590 \$
Hewitt Équipement Limitée (5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec))	30 884 \$	39 115 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat, **conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 971-2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**, pour l'achat d'une génératrice électrogène de 100 kW avec remorque, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Génératrice Drummond, au montant de **TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (35 590 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Richard Chouinard, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont tout document relié à l'achat de ladite génératrice.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et des les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

17 MAI 2010

DÉPÔT DE LA DEMANDE DE LICENCE OU DE PERMIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU 812 DE LA RUE SHEFFORD ET DÉPÔT DU RAPPORT DU TECHNICIEN CHEF INSPECTEUR

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt de la demande de licence ou de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement au 812 de la rue Shefford et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur.

N.M.

LETTRE ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FARNHAM RELATIVEMENT À SON OPPOSITION À LA TENUE SIMULTANÉE DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre et de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Farnham relativement à son opposition à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales.

N.M.

LETTRE DE LA FÉDÉRATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES MUNICIPaux DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU FONDS DES SERVICES DE POLICE MUNICIPaux

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec relativement au Fonds des services de police municipaux.

N.M.

DÉPÔT DE LA DEMANDE DE LICENCE OU DE PERMIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU 871 DE LA RUE SHEFFORD ET DÉPÔT DU RAPPORT DU TECHNICIEN CHEF INSPECTEUR

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt de la demande de licence ou de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

17 MAI 2010

relativement au 871 de la rue Shefford et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur.

2010-05-283

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA
VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU TAUX GLOBAL
DE TAXATION POUR L'EXERCICE 2010**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer un vérificateur externe ;

ATTENDU la proposition de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour l'exercice financier 2010;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'offre de services reçue, celle-ci répond aux exigences qualitatives de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour la vérification du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice financier 2010 pour des honoraires de **VINGT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (20 500 \$)**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2010-05-284

**APPROPRIATION D'UN MONTANT DE QUARANTE MILLE
DOLLARS (40 000 \$) À MÊME LE FONDS DES PARCS**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 890-2004 autorisait des dépenses pour un montant de **DEUX CENT MILLES DOLLARS (200 000 \$)** pour le projet domiciliaire du Carré des Pins;

ATTENDU QUE suite à la réévaluation du projet en 2010, la somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** qui était prévu pour l'aménagement d'un parc dans le projet domiciliaire du Carré des Pins n'est plus disponible;

17 MAI 2010

ATTENDU QUE le Conseil considère important l'aménagement de parcs dans ce secteur;

ATTENDU QUE le Conseil désire investir un montant n'excédant pas **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approprier une somme de **QUARANTE MILLES DOLLARS (40 000 \$)** à même le fonds des parcs, pour l'aménagement d'un parc dans le projet domiciliaire du Carré des Pins.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-05-285

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT
L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU
« NOYAU VILLAGEOIS, SECTEUR ADAMSVILLE »**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 856-05-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation du « Noyau Villageois, secteur Adamsville» » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de prolonger l'application des crédits de taxes foncières aux nouvelles propriétés résidentielles du secteur d'Adamsville.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

2010-05-286

17 MAI 2010

**ACHATS DE DEUX BILLETS POUR LA SOIRÉE BÉNÉFICE « LES
PLAISIRS DU PALAIS » AU PROFIT DE LA FONDATION DE
L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE**

ATTENDU QUE la Fondation de la Chantignole organise la soirée-bénéfice « Les plaisirs du palais » lors d'une soirée-bénéfice qui aura lieu le vendredi 28 mai 2010 au gymnase de l'école de la Chantignole ;

ATTENDU QUE cette soirée-bénéfice est tenue afin d'amasser des fonds afin de contribuer au financement des projets 2009-2010 de l'école la Chantignole ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter deux billets pour la soirée-bénéfice « Les plaisirs du palais », pour un montant de **CENT DIX DOLLARS (110 \$)** le billet, au profit de la fondation de l'école de la Chantignole organisée par la Fondation de la Chantignole, laquelle soirée aura lieu le 28 mai 2010 au gymnase de l'école la Chantignole.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-05-287

**PARTICIPATION DE MADAME DIANE PERRON AU TOURNOI DE
GOLF DE INFOCRIME QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf pour l'année 2010 ;

ATTENDU l'invitation reçue de Infocrime Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Madame Diane Perron à participer au tournoi de golf de Infocrime Québec.

17 MAI 2010

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer les frais d'inscription, de déplacements, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de Madame Diane Perron audit tournoi.

ADOPTÉE

2010-05-288

**FÉLICITATION À MONSIEUR JEAN-MARC POIRIER ET À SKI
BROMONT.COM**

ATTENDU QUE le Grand prix du tourisme québécois s'est tenu le 7 mai dernier au Palais des Congrès de Montréal;

ATTENDU QUE des personnes et entreprises de la Ville de Bromont étaient en nominations lors de ce gala;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter Monsieur Jean-Marc Poirier du Bureau d'accueil touristique et employé de la Ville de Bromont, gagnant de la médaille d'or du « Prix du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme : Ressources humaines - Employé touristique 2010 » et Ski Bromont.com, gagnant de la médaille d'argent du « Prix Hydro-Québec : Activités de plein air et de loisir ».

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Blain questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - À quel endroit peut-on récupérer les données pour le projet de résidence pour personnes âgées sur la rue Shefford afin de connaître les étapes de réalisation?
- Monsieur Lortie questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - À quoi va servir la nouvelle ligne électrique située à proximité de la voie ferrée?

17 MAI 2010

- Relativement à la renaturalisation des berges, est-ce que le fossé Latulipe peut-être considéré dans le programme de subvention?
- Monsieur Bérard, questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Relativement au règlement municipal pour les stationnements, est-ce la Ville va faire respecter la réglementation relative aux normes de végétation à proximité des stationnements?

2010-05-289

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM